



Vadémécum Mutations Intra

COMMENT FORMULER SES VŒUX

1^{ER} CONSEIL AUX DEMANDEURS ENTRANT DANS L'ACADEMIE :

2, av. Jean Rieux,
4ème étage - 31500
Toulouse -
05.61.34.38.51

Préciser discipline,
mutations intra 2020,
et nom et prénom
dans l'objet

mutations@toulouse.snes.edu

<http://www.toulouse.snes.edu/spip/>

https://twitter.com/snes_toulouse

<https://www.facebook.com/snestoulouse>

**Pour contacter le
Rectorat :**

dpe@ac-toulouse.fr

Préciser discipline,
mutations intra 2020,
et nom et prénom
dans l'objet

1^{ère} chose : le serveur Siam depuis lequel vous devez faire vos vœux est celui de votre académie d'origine.

Quand on est entrant dans l'académie, il faut éviter les vœux établissements, car **on est soumis à l'extension**. Si les 30 vœux prononcés ne peuvent être satisfaits, et si on part en extension, c'est avec **le plus petit barème parmi les vœux exprimés***, un vœu établissement étant très peu bonifié.

**le barème retenu est celui de la part fixe (échelon et ancienneté de poste) et obligations légales (rapprochement de conjoint, handicap et exercice en éducation prioritaire).*

Il faut toujours placer les communes avant le vœu département qui les contient (les communes d'un département doivent toujours être placées plus haut dans la liste que le vœu département). De cette manière ils peuvent servir de **vœux indicatifs** si vous obtenez un vœu large. En effet, si vous obtenez un vœu département, le rectorat regardera les vœux commune de ce département placés avant dans la liste. Les communes du département placées après dans la liste seront alors des vœux perdus **et ne seront pas regardés**.

Vous avez le choix entre :

- placer des communes de différents départements puis mettre ensuite les vœux départements à la fin.
- ou bien placer des communes d'un département puis tout de suite après le vœu "département", puis passer à des communes d'un deuxième département et tout de suite après le vœu "département" correspondant et ainsi de suite.

Se pose aussi la question d'insérer des vœux ZRD à l'intérieur de la liste ou bien de les placer en fin de liste. Tout cela dépend bien sûr de vos préférences. Les vœux sont toujours à placer par ordre de préférence.

Si par exemple vous préférez être TZR09 plutôt que d'avoir un poste fixe dans le la Haute-Garonne, il vaut mieux placer le vœu ZRD09 plus haut dans la liste que le vœu "tout poste dans le 31".

Maintenant si vous préférez les postes fixes même éloignés que d'être TZR, alors il vaudra mieux placer les ZRD vers la fin.

Attention ! Tout vœu exprimé obtenu, sera considéré comme « satisfait » par l'administration ! Il vaut mieux ne pas formuler de vœu qui ne serait pas « acceptable ».

POUR TOUS :

La liste des postes vacants disponible sur Siam n'est jamais exhaustive et n'est pas définitive. Des postes peuvent être ajoutés, d'autres bloqués pour des stagiaires supplémentaires.

Il faut toujours placer les établissements avant les communes qui les contiennent et avant le vœu département qui les contient (les établissements d'une commune et les communes d'un département doivent toujours être placées plus haut dans la liste que le vœu département). De cette manière ils peuvent servir de **vœux indicatifs** si vous obtenez un vœu large. En effet, si vous obtenez un vœu département, le rectorat regardera **exclusivement** les vœux commune de ce département placés avant dans la liste. Les communes du département placées après dans la liste seront alors des vœux perdus **et ne seront pas regardés**. Si vous obtenez un vœu commune, le Rectorat regardera **exclusivement** les vœux établissements de cette commune placés avant dans la liste. Les établissements placés après dans la liste seront alors perdus **et ne seront pas regardés**.

Si vous obtenez le département mais n'obtenez aucune des communes exprimées, nous ne savons pas encore comment l'administration procédera. Les élu-es des personnels n'étant plus associés ni consultés pour vérifier le mouvement, nous ne savons pas si l'administration procédera en vous affectant au plus près du vx1 ou vous « donnera » l'établissement restant (si vous obteniez une commune mais n'obteniez, au plus fort barème « établissement », aucun des établissements exprimés votre situation serait examinée après les collègues ayant exprimés d'autres établissements.)

Il est donc conseillé d'être le plus précis et exhaustif possible au sein d'un département par de nombreux vœux communes ainsi que d'être le plus précis et le plus exhaustif possible au sein d'une commune par de nombreux vœux établissements.

Aucune affectation ne peut vous être donnée en dehors de vos vœux exprimés si vous êtes titulaire d'un poste dans l'académie.

Si vous formulez votre propre affectation, « Tout poste DEP31 » si vous êtes titulaire du 31 ou « ZR31 » si vous êtes TZR 31, les vœux suivants seront annulés, le Rectorat considérant que vous êtes satisfait.

POUR PLUS D'INFORMATION

Vous avez des documents disponibles sur les sites académique et national du SNES :

- Sur le site académique à l'adresse suivante :
<http://www.toulouse.snes.edu>
- Sur le site national du SNES à l'adresse suivante :
<https://www.snes.edu>

Grâce à un espace adhérent remanié, vous pourrez simuler votre barème, vérifier en ligne votre fiche syndicale préremplie et nous communiquer vos vœux. Rendez-vous sur notre site : <https://toulouse.snes.edu>

Pour les non-adhérents, il sera possible aussi de remplir en ligne une fiche de suivi et de nous communiquer vos vœux. Nous pourrions ainsi les vérifier et vous accompagner dans votre demande de mutation, tout en comptant vous compter bientôt parmi nous, car seules les cotisations des syndiqués permettent au SNES-FSU de fonctionner.

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mails suivantes :

- pour les stagiaires : stagiaires@toulouse.snes.edu
- pour les CPE : cpe@toulouse.snes.edu
- pour les PsyEN 2d degré : bennassar.garnier@wanadoo.fr
- pour les PsyEN 1er degré : contacter le SNUipp de votre département
- pour tous les autres : mutations@toulouse.snes.edu

Enfin mettez nous en copie mutations@toulouse.snes.edu de tous vos mails au Rectorat dpe@ac-toulouse.fr que nous ayons les mêmes documents qu'eux reçus au même moment.

LA REGLE ABSOLUE !

Il faut toujours formuler ses vœux en fonction de ses préférences sans trop chercher à analyser tous les détails du mouvement : l'important c'est de demander ce qui est préféré au début de la liste de vœux, et d'avoir tenu compte du risque d'extension (pour ceux qui y sont soumis).

En cas d'obtention d'un poste SpéA les autres vœux formulés ne seront pas étudiés.